

Tribune de Genève, 10.07.2009

Exploitée, discréditée, menacée, une employée de maison se rebiffe

AU NOIR | Une Philippine clandestine réclame justice.

© PIERRE ABENSUR/3 juillet 2009 | Usée par un labeur incessant. Sa revendication de liberté supplémentaire lui a valu d'être congédiée, menacée et accusée de vols. Incitée par des amis à consulter un syndicat, elle ne compte pas se laisser faire.

MARC MOULIN | 10.07.2009 | 00:00

On l'appellera Eugenia. Cette Philippine de 33 ans vient, avec l'aide du syndicat SIT, de déposer une plainte pénale contre ses ex-employeurs, un couple suisse pour lequel elle a travaillé jusqu'à la fin mai. Ses griefs? Infraction à toutes les assurances sociales, chantage, contrainte, abus d'autorité, calomnie, diffamation et vol. Et cela en l'attente d'une démarche aux Prud'hommes où le SIT compte bien lui faire récupérer d'importants arriérés de salaire. Eugenia devra aussi se défendre des accusations de vol proférées à son encontre par son ex-patronne. Mme X a porté plainte juste après que le SIT lui eut écrit au sujet d'Eugenia.

Précisément le lendemain...

C'est à Abou Dhabi, où il vit alors, que le couple X recrute Eugenia, en octobre 2006. Un an plus tard, la famille déménage à Genève. Privée de son passeport par son patron dès son arrivée en tant que touriste, Eugenia commence à travailler pour 1800 dollars par mois. Nourrie, logée et même vêtue: Madame lui donne des habits dont elle ne veut plus.

A la tâche jour et nuit

Le rêve! Ou presque. Pendant de longs mois, Eugenia trime sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Durant deux trimestres, un congé dominical de six heures lui sera donné pour qu'elle puisse aller à la messe. La régularisation de son statut en Suisse et le paiement de ses assurances sociales se font attendre, en vain. Comment a-t-elle tenu le coup? «La patience», soupire-t-elle, avant de fondre en larmes.

Elle se reprend. Le bébé dont elle s'est occupée durant tous ces mois lui manque. «J'étais sa deuxième mère. Madame ne s'en occupait qu'une heure par jour. Les premiers mois, le nourrisson se réveillait toutes les deux heures. Lui et moi couchions dans la cave pour que ses parents ne soient pas dérangés.»

Larcins en série

Selon Eugenia, un bal incessant d'employés entre et sort du foyer: nounous, femmes de ménage, souvent accusées de vol et virées; une bague prétendument dérobée est retrouvée dans une poche de Madame, après le licenciement de la voleuse présumée. Dans sa propre

plainte, Mme X dit avoir chargé à tort une employée avant de se retourner contre Eugenia. Contactée par nos soins, la patronne a raccroché, non sans avoir renvoyé à ses avocats, dont il a été impossible d'obtenir une réaction.

Pour Eugenia, les choses se sont gâtées à la fin mai. Malgré un salaire revu à 2500 dollars, dûment versé, elle craque. Elle veut revoir ses conditions de travail et habiter à l'extérieur. Le 29 mai, elle part visiter une chambre. A son retour en fin de soirée, sa patronne est flanquée d'un inconnu baraqué et tatoué. Ses affaires sont en vrac. On l'accuse d'avoir volé les objets qui lui avaient été donnés. «Elle m'a vu porter certains de ces habits durant des mois!» s'insurge Eugenia. On lui prend les clés de l'appartement d'amis où elle comptait dormir. On lui ordonne d'éviter le quartier, on la menace, on la jette dehors.

Le lendemain, ses affaires lui sont partiellement rendues. Mais pas son ordinateur portable, entre autres. Son salaire de mai est confisqué. Une contrepartie aux vols, explique Mme X dans sa plainte.

Le SIT évalue à 130 000 francs les arriérés dus à Eugenia: «C'est une première estimation, précise Shani Zekolli. Le contrat type de l'économie domestique prévoit un salaire brut mensuel de 3550 francs pour un plein temps de 46 heures hebdomadaires. S'y ajoutent les heures supplémentaires, les vacances et fériés. Quant au licenciement avec effet immédiat, il semble abusif.»

Le SIT a entrepris des démarches pour qu'Eugenia puisse rester en Suisse le temps de la procédure. «Je veux aller au bout de ce procès pour nettoyer ma réputation, parce que j'en vis, déclare Eugenia. Si je peux continuer à travailler ici, je le ferai. Sinon, je repartirai chez moi.»

Amnistie collective enlisée

Le syndicat SIT ne s'en cache pas. Il espère relancer le débat sur les milliers de clandestins sans lesquels les foyers genevois ne tourneraient pas. «Nous avons recensé à Genève 5000 sans-papiers, dont 77% travaillent dans l'économie domestique – des femmes pour la plupart, latino-américaines ou philippines. Pour nous, la lutte contre le travail au noir n'est pas une question de permis de séjour, mais de conditions de travail, notamment en matière d'assurances sociales», souligne Thierry Horner, du SIT.

Au Département genevois de la solidarité et de l'emploi, on soutient toujours la demande de régularisation des sans-papiers de l'économie domestique que le Conseil d'Etat avait portée à Berne en 2005. Mais on a pris bonne note de l'échec de cette demande d'amnistie collective, enlisée sous la coupole, même si Vaud, notamment, a emboîté le pas à Genève.

«Nous obtenons davantage de succès en agissant au cas par cas, explique Bernard Favre, secrétaire adjoint du département. Cette approche est certes plus longue, mais la nouvelle législation sur les étrangers a ouvert des portes en faveur des femmes ou des cas humanitaires, bien qu'elle ait marqué un durcissement sur d'autres aspects. Il faut aussi rappeler que l'absence de titre de séjour n'empêche pas de se défendre en justice lors d'abus, qu'il s'agisse de droit du travail ou du bail.» Si le département combat globalement tout type de travail illicite, il ne fait pas des employés de maison une croisade prioritaire. «On se concentre sur les domaines où le travail au noir induit une distorsion de la concurrence.»